

29.01.2009 – 11:25 Uhr

Le lauréat du concours de la Journée des arts de la scène 2009 est désormais connu

Zürich (ots) -

Pour la Journée suisse des arts de la scène édition 2009 organisée le 13/09/09, le Pour-cent culturel Migros a lancé un concours en collaboration avec l'atp - Association artistes - théâtres - promotion, Suisse. Les organisatrices et organisateurs d'arts scéniques de toute la Suisse ont été invités à soumettre des idées originales, insolites et époustouflantes pour célébrer la Journée suisse des arts de la scène édition 2009. C'est le groupe «Verein Kellertheater Dietikon» qui l'a emporté.

Le prix (CHF 10'000) est attribué à l'association «Verein Kellertheater Dietikon» qui a su convaincre le jury avec son idée: lors de la Journée des arts de la scène 2009, dans le cadre d'un marathon de 24 heures, toutes les facettes des arts de la scène seront présentées sur une scène en plein air, située sur la place centrale de Dietikon. Ce marathon du théâtre des arts de la scène a pour devise «Kleinkunst braucht k(l)eine Räume» (les arts de la scène n'ont besoin que de peu d'espace pour s'exprimer). Tous les acteurs participant au marathon devront avoir répondu à la question «Que sont pour moi les arts de la scène?». Leurs réponses seront lues en public en clôture du marathon de 24 heures des arts de la scène.

En 2003, le Pour-cent culturel Migros a créé la première Journée suisse des arts de la scène en collaboration avec l'atp. Depuis, cet événement se déroule chaque année le 13 septembre. L'objectif de cette journée est d'attirer l'attention sur la richesse, l'originalité et le professionnalisme des arts de la scène en Suisse en présentant différentes actions d'artistes, de théâtres et d'organisateur.

Informations sur la Journée des arts de la scène:
www.kulturprozent.ch/kleinkunsttag ou www.naeher-dran.ch

Contact:

Sonja Geissmann, Communication, Direction des Affaires culturelles et sociales, Fédération des coopératives Migros, 044 277 20 47, sonja.geissmann@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100009795/100576905> abgerufen werden.